



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Reconnaissance mutuelle des permis de conduire entre la France et le Chili

Question écrite n° 5651

Texte de la question

Mme Eléonore Caroit attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'état d'avancement des négociations entre la République française et la République du Chili relatives à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire entre ces deux pays. Conformément à la décision n° 382484 du Conseil d'État, en date du 21 novembre 2016, la reconnaissance et l'échange en France de permis de conduire étrangers doivent reposer sur la conclusion d'un accord intergouvernemental. À ce titre, des négociations sont engagées depuis plusieurs années, entre la France et le Chili, pour parvenir à un tel accord. Depuis son élection en juin 2022, Mme la députée suit avec attention l'évolution de ces discussions. En septembre 2023, elle s'est réunie avec M. Pablo Ortiz Méndez, ministre chilien des transports, alors que le Chili examinait la proposition d'accord transmise par la France. Le gouvernement chilien ayant transmis sa contre-proposition à la France en mars 2024, Mme la députée s'interroge sur l'avancement des négociations à ce jour. Fin 2024, Mme la députée, conjointement avec l'ambassadeur du Chili en France, M. Raúl Fernández Daza, a adressé un courrier au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères afin de relayer l'intérêt partagé des communautés franco-chiliennes pour une conclusion rapide de cet accord. Attendue de longue date, cette reconnaissance mutuelle représenterait une avancée pour simplifier le quotidien des citoyens chiliens et français qui voyagent ou s'installent dans l'un ou l'autre pays. Le Chili et la France entretiennent une coopération bilatérale dans de nombreux domaines et près de 20 000 Français vivent aujourd'hui au Chili. Mme la députée est régulièrement interpellée par ces Français, pénalisés par l'absence de reconnaissance de leur permis de conduire français. Ce sujet a également été évoqué à l'occasion du déplacement du Président de la République Française au Chili, en novembre 2024. Compte tenu de ces éléments, elle souhaiterait qu'il puisse l'informer de l'état actuel des négociations relatives à la reconnaissance réciproque des permis de conduire entre la France et le Chili.

Données clés

Auteur : [Mme Eléonore Caroit](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5651

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2154